

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20190129-2019\_2-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 janvier 2019

N° 2019-2

L'an deux mille dix-neuf, le 29 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	43
	Dont 8 procurations
Votes pour :	43
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	23 janvier 2019

**Présents votants (35)** : VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant** : SERMET André, BAHEU Benoît

**Titulaires absents non représentés (21)** : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, MUR François, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, ROBIN Isabelle, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

**Procurations (8)** :  
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry  
DELCASTO Maryse à MUR Raymond  
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre  
ESTRADE Pierre à BECH Jean-Pierre  
ANGLADE Jean-Louis à GAILHARD Christophe  
RICARD Louis à RIVIERE Alain  
PENE Roland à BAZERQUE Albert  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Monsieur Alain RIVIERE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 11.12.2018 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

**OBJET** : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11.12.2018

Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20190129-2019\_2-DE

Le procès-verbal du conseil communautaire du 11.12.2018 est approuvé à **l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU